

Monsieur François Bayrou
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 Rue de Varenne, 75007 Paris

Madame Agnès Pannier-Runacher
Ministre de la Transition écologique, de l'Énergie,
du Climat et de la Prévention des risques
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Chambéry, le 24 décembre 2024

Objet : interdiction de la chasse à la marmotte sur le territoire français

Monsieur le Premier Ministre,
Madame la Ministre de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques,

Par la présente, nous vous demandons de sortir au plus vite la marmotte de la liste des espèces chassables. Cette demande répond à une demande citoyenne forte. [A ce jour plus de 99 500 français ont signé une pétition à votre attention demandant l'abolition de cette pratique.](#)

La chasse à la marmotte est un loisir purement récréatif qui ne peut en aucun cas tenter de se justifier pour des raisons de régulation ou de lutte contre des dégâts aux cultures. Au contraire, la marmotte joue un rôle écologique important : le broutage augmente la biodiversité végétale locale et son activité fousseuse contribue à l'aération, au drainage et à la fertilité des sols. Appréciée des touristes et des randonneurs, les marmottes sont un réel atout touristique notamment dans les régions de montagnes. Présentes sur les cartes postales, reprises dans la communication des collectivités, offices du tourisme et entreprises de nos régions, les marmottes sont constitutives de notre patrimoine naturel, et leur disparition serait dramatique.

Or, leurs populations sont en déclin continu depuis les années 90¹. En cause notamment, les comportements inappropriés des randonneurs, certaines pratiques agricoles

¹ Tafani M. (2013) Traits d'histoire de vie et démographie face aux changements globaux en milieu alpin: l'exemple de la marmotte alpine *Marmota marmota*. Thèse de doctorat. Université Claude Bernard Lyon 1, Lyon.

et pastorales, la présence de chiens dans les alpages, l'artificialisation des sols, la destruction de son habitat, le trafic routier ou encore le réchauffement climatique.

Ce dernier point est le plus inquiétant. Plusieurs études scientifiques menées dans les Alpes et dans les Pyrénées ont montré l'impact du manque d'enneigement l'hiver sur le comportement et le taux de reproduction des marmottes ainsi que sur la survie des juvéniles². Plusieurs articles de presse s'en sont d'ailleurs fait l'écho et n'hésitent plus à évoquer la probabilité de voir la marmotte disparaître des montagnes françaises³.

Alors que ce petit rongeur dispose d'un fort capital sympathie, qu'il engendre des retombées économiques importantes pour les acteurs du territoire et à l'heure où sa population décline, **il est du devoir des pouvoirs publics de renforcer sa protection, et dans ce contexte, l'interdiction de la chasse à la marmotte est une mesure accessible et importante.** En effet, chaque année, ce sont des centaines de marmottes qui sont tuées par les chasseurs, sans aucune nécessité, et il est particulièrement choquant que cette pratique cruelle et sans fondement impacte un effectif de marmottes déjà fragile.

Les associations et les citoyens ne sont pas les seuls à se préoccuper du sort des marmottes françaises. Une [Proposition de Loi vient d'être déposée à l'Assemblée nationale](#) par le député savoyard Jean-François Coulomme. Elle a été signée par plus de 85 parlementaires. Avant le dépôt de cette Proposition de loi, plusieurs initiatives avaient émergé :

- en octobre 2022, 125 élus de tous bords avaient [signé une lettre ouverte](#) au Gouvernement demandant l'interdiction de la chasse à la marmotte ;
- entre 2022 et 2024, les députés [Bastien Lachaud \(LFI\)](#), [Corinne Vignon \(Renaissance\)](#), [Alexandra Martin \(LR\)](#) et le sénateur [Arnaud Bazin \(LR\)](#) ont chacun déposé une Question écrite au Gouvernement sur cette thématique.

Nos voisins Italiens ont interdit la chasse à la marmotte en 1992. Dans le Cantal, les Pyrénées-Orientales, la Drôme, la Haute-Garonne, la Haute-Loire ou encore le Puy de Dôme cette pratique n'est plus autorisée depuis au moins 2012. La marmotte est protégée par l'annexe III de la Convention de Berne que la France a ratifiée en 1990. À ce titre, sa gestion doit "être réglementée afin de maintenir les populations hors de danger". La première mesure à prendre pour protéger la marmotte est donc évidente : interdire sa chasse.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, Monsieur le Premier Ministre, Madame la Ministre de la Transition écologique de **mettre fin à cette pratique archaïque et de retirer dans les plus brefs délais la marmotte de la liste des espèces chassables.**

Vous remerciant de votre bienveillante attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, Madame la ministre, l'expression de notre considération distinguée.

² Étude de la marmotte dans la Réserve naturelle nationale de la Grande Sassièrre : résultats 2024
<https://www.vanoise-parcnational.fr/fr/actualites/etude-de-la-marmotte-dans-la-reserve-naturelle-nationale-de-la-grande-sassiere-resultats>

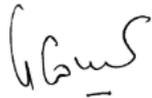
³ Reporterre, Des marmottes dans les Alpes... jusqu'à quand ?
<https://reporterre.net/Des-marmottes-dans-les-Alpes-jusqu-a-quand>

Liste des signataires :

Pauline di Nicolantonio,
Présidente de l'Association
Justice Animaux Savoie
(AJAS)



Monique Constant,
Présidente Association pour
la Protection, l'Étude et la
Valorisation des marmottes
(APEVM)



Nathalie Soisson,
Présidente, Association de
Protection des Animaux par
le Droit (APRAD)



Yolaine de la Bigne,
Administratrice et porte
Parole de L'ASPAS



Christophe Coret,
Président d'AVES France



Mathieu Nollet,
Président de l'Association
Végétarienne de France



Sébastien Testa,
Président de Focale pour le
Sauvage



Adriana Oancea Negro,
Directrice des affaires
publiques et internationales
à la Fondation Brigitte
Bardot



Pascal Marchand,
Président de France Nature
Environnement Savoie
(FNE)



Charlotte Arnal,
Fondatrice association
Humanisma



Brigitte Gothière,
Directrice de L214 Éthique
& Animaux



Louis Schweitzer, président
de la LFDA Fondation Droit
Animal, Éthique et Sciences



Allain Bougrain-Dubourg,
Président de la Ligue pour la
protection des oiseaux
(LPO)



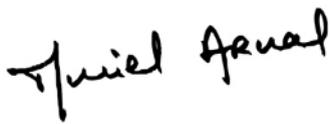
Fiona Mille,
Présidente de Mountain
Wilderness



Frédéric Freund,
Directeur de l'Œuvre
d'Assistance aux Bêtes
d'Abattoirs (OABA)



Muriel Arnal,
Présidente de One Voice



Amandine Sanvisens,
Directrice de Projet
Animaux Zoopolis (PAZ)



Marie France Tabutaud,
Présidente de la SPA de
SAVOIE



Martine Noraz,
Présidente de l'association
Vivre et Agir en Maurienne

